

# 2022-UNAT-1265, Faraj El-Awar

## Décisions du TANU ou du TCNU

L'UNDT a trouvé la décision non renouvelable illégale parce que le secrétaire général n'a pas montré qu'il était motivé par un manque de fonds. Bien que l'UND ait commis plusieurs erreurs de droit, sa principale conclusion n'est pas mise en doute par l'appel du Secrétaire général. Par conséquent, à cet égard, l'appel du Secrétaire général ne peut réussir. L'UNDT conclut que Unhabitat a accepté silencieusement l'état de la réaffectation de M. El-Awar est erroné. Une réaffectation est une décision administrative, un acte unilatéral imposé au membre du personnel par l'administration. Ce n'est pas un contrat qui peut être négocié ou (implicitement) modifié par le membre du personnel. Par conséquent, lors de la réception d'une décision administrative, un membre du personnel doit décider s'il acceptera cette décision ou s'il sera contesté par une demande d'évaluation de la gestion et plus tard par une demande au Tribunal des différends. Cependant, tout commentaire que le membre du personnel devrait faire en référence à une décision administrative ne peut pas modifier la nature et le contenu de cette décision. Les preuves documentaires montrent que la nomination de M. El-Awar a été financée par une subvention spécifique appelée Urban Basic Services Program Development. UNAT a accepté l'affirmation du Secrétaire général selon laquelle les postes sont financés par des programmes ou des projets spécifiques et que l'Un-Habitat n'était pas autorisé, en vertu des réglementations financières et des règles, pour détourner les fonds pour un projet spécifique pour financer le salaire de M. El-Awar sur le salaire de M. El-Awar sur un projet différent. Cependant, Unat a jugé que la conclusion de l'UNDT selon laquelle 50 294,71 USD était disponible, qui était suffisante pour prolonger la nomination de M. El-Awar pendant quelques mois, n'a pas été suffisamment contestée par le secrétaire général. En ce qui concerne la rémunération in-lieu, M. El-Awar se plaint que le UNT aurait également dû prendre en compte la nature de l'irrégularité de la décision administrative et examiner la preuve de préjudice, de biais ou de motif inapproprié. Unat n'était pas d'accord. Unat a jugé que la nature et le degré des irrégularités commises par l'administration ne sont aucune pertinence juridique pour la valeur pécuniaire de l'annulation

ordonnée ou de la performance spécifique. Au contraire, comme le UNT peut ne pas accorder de dommages-intérêts punitifs conformément à l'article 10, paragraphe 7, de la loi UNDT, Unat a constaté que l'UNDT n'était pas autorisé à prendre en compte ces facteurs lorsqu'il décide du montant de la rémunération in-lieu. Compte tenu de l'ancienneté et du type de nomination de M. El-Awar et de sa chance de renouvellement, le montant de la rémunération en lieu de trois mois fixés par l'UNT est exempt d'erreur. Compte tenu des éléments de preuve présentés par le Secrétaire général en ce qui concerne la situation financière de l'ONU-Habitat, il est peu probable que la nomination de M. El-Awar aurait pu être renouvelée depuis plus de trois mois. Par conséquent, l'appel de M. El-Awar échoue. En ce qui concerne la rémunération pour préjudice pécuniaire, le UNT a accordé une rémunération «pour sa perte de revenus au montant de 3 mois de salaire net-base». Unat a constaté que l'ordre de rémunération de l'UNDT est erroné car il ne tient pas compte du fait que l'article 10 (5) b) du statut de l'UND, différent de l'article 10 (5) (a) de la loi UNT, nécessite des preuves de préjudice. Selon la jurisprudence constante du tribunal d'appel, un membre du personnel doit montrer qu'il a subi un préjudice et que ce préjudice a été directement causé par la décision administrative en question. Dans le cas d'une décision non renouvelable annulée, cela signifie, premièrement, que le membre du personnel doit montrer qu'il ou elle était au chômage ou employé avec un salaire inférieur après la décision non renouvelable et, deuxièmement, que ce chômage ou un emploi désavantageux s'est produit malgré des efforts raisonnables du membre du personnel pour trouver un autre poste. Unat a estimé que ces conditions ne sont pas remplies dans le cas présent. UNAT a noté que dans sa demande du 19 novembre 2018 et ses soumissions de clôture du 19 mars 2021, M. El-Awar n'a demandé une compensation uniquement comme alternative à l'annulation, donc en vertu de l'article 10 (5) a) du statut de l'UND. À aucun moment dans ces documents, il ne spécifie le type de dommage pécuniaire qu'il a subi et en raison de la décision non renouvelable; Il ne soumet pas qu'il était au chômage ou qu'il n'a employé que sur un salaire inférieur après la décision non renouvelable malgré des efforts raisonnables pour trouver un nouvel emploi, et il n'en présente aucune preuve. Unat a jugé que la soumission de M. El-Awar en appel, qu'il n'avait pas la possibilité de présenter des preuves de perte économique au niveau UNDT, n'a aucun mérite. Comme l'article 10, paragraphe 5, b) du statut de l'UND, nécessite clairement «un préjudice, étayé par des preuves», il est possible que chaque membre du personnel décrit, dans sa demande à l'UNDT, le préjudice subi par la décision administrative en question, et pour présenter ou en fournir des preuves. La demande de M. El-Awar que le tribunal d'appel reçoit les preuves supplémentaires

en annexes de son appel «qui montrent qu'il n'a pas réussi à obtenir un poste proportionné à son expertise et à son expérience, malgré des efforts constants depuis qu'il s'est séparé de Habitat et a gagné Environ 60 000 USD par le biais de travaux de consultation sur la période correspondante » en vertu de l'article 2 (5) de la loi UNAT est rejetée. Permettre les preuves supplémentaires de M. El-Awar n'est pas dans l'intérêt de la justice et de la résolution efficace et rapide de la procédure car elle n'a aucune pertinence juridique. Toutes les communications contenues à l'annexe 16 des dates d'appel de M. El-Awar de la UNDT ont rendu son jugement le 26 mai 2021, et longtemps après la décision non renouvelable du 31 août 2018. Indemnisation pour le chômage après un non-renouvellement illégal et annulé non renouvelable La décision ne peut être accordée à Infitum. Il ne prolongera généralement pas le délai de compensation en lieu, en l'espèce trois mois. M. El-Awar avait le fardeau de montrer qu'il était au chômage après le 30 septembre 2018 malgré des efforts raisonnables à ce moment-là pour trouver un autre poste, ce qu'il n'a pas fait.

## Décision Contestée ou Jugement Attaqué

UNDT/2021/062

### Principe(s) Juridique(s)

Ce tribunal a systématiquement jugé que «l'indemnisation doit être fixée par l'UNDT à la suite d'une approche de principe et au cas par cas» et que le tribunal d'appel n'interviendra pas légèrement car «[I]l conteste le tribunal est dans la meilleure position pour décider au niveau de l'indemnisation étant donné son appréciation de l'affaire ». La rémunération en lieu en vertu de l'article 10 (5) a) de la loi UNDT sera un équivalent économique pour la perte de résiliation ou une performance spécifique que le Tribunal a ordonné en faveur du membre du personnel. Lorsque le Secrétaire général choisit de ne pas accepter cette ordonnance, il doit verser une compensation comme alternative pour remplacer (in-lieu) une telle résiliation ou une performance spécifique. Par conséquent, le facteur le plus important à considérer dans ce contexte est la valeur pécuniaire d'une résiliation ou une performance spécifique pour le membre du personnel en question. En cas d'annulation d'une décision non renouvelable, il est raisonnable pour l'UNDT de se concentrer sur l'ancienneté et le type de nomination détenus par le membre du personnel, et en



## Numéros d'Affaires

2021-1586 ;2021-1587

## Tribunal

TANU

## Lieu du Greffe

New york

## Date of Judgement

19 août 2022

## President Judge

Juge Knierim

## Language of Judgment

Anglais

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Motif(s)

Compensation (voir aussi, Compensation)

Non-renouvellement

Remèdes

## Droit Applicable

TCNU Statut

- Article 7

- Article 10.5(a)
- Article 10.5(b)

Règlement financier et Règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies

TANU Statut du Tribunal

## Jugements Connexes

2017-UNAT-724

2016-UNAT-691

2015-UNAT-528

2010-UNAT-044